

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

V3

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Etaient représentés :

Absents excusés :

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote :

Un projet de réforme des retraites violent et injuste

Vœu présenté par la majorité municipale

Le projet de réforme des retraites du gouvernement prévoit le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans... 65, 66, 67 ans et allonge la durée de cotisation à 43 ans.

Le gouvernement décide de changer les règles à nouveau au nom d'un soi-disant « problème d'équilibre financier » et d'un prétendu « péril du système annoncé ».

Les montants annoncés sont largement compensables par l'augmentation du nombre de travailleurs en activité donc une baisse du chômage, par l'augmentation des salaires, ou encore par l'équilibrage des salaires entre hommes et femmes. Sans compter la possibilité de taxer à 2% les 40 premières fortunes du pays, qui suffirait pour financer les 12 milliards annoncés comme manquants.

Le gouvernement choisit donc faire porter l'effort uniquement sur des millions de personnes plutôt que par 40 qui contrôlent l'essentiel des richesses.

Cette réforme structurelle dénature à nouveau notre système de retraite imaginé en 1946, où à l'époque, l'ambition était de faire de la retraite une nouvelle étape de la vie. Avec le système de financement solidaire basé sur la cotisation, chacun payait selon ses moyens et recevait selon ses besoins.

Cette attaque cible le temps libre dont pourraient disposer les futurs retraités en le monétisant et en prétextant que l'espérance de vie augmenterait.

Selon le Président du Conseil d'Orientation des Retraites : « *les dépenses de retraites ne dérapent pas. Elles sont relativement maîtrisées, dans la plupart des hypothèses, elles diminuent plutôt à terme* ». Il ajoute en « *repoussant l'âge de départ, on fait des économies sur les retraites, mais ça provoque des dépenses ailleurs* ». Avec un taux d'emploi qui s'effondre à 33% après 60 ans, et une santé fragilisée, reculer l'âge de départ à la retraite augmentera les dépenses d'assurance chômage, d'assurance maladie et de prestations sociales.

Ainsi, le Conseil d'Orientation des Retraites estime que le recul de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, en 2010, a augmenté les dépenses sociales de 1,5 milliards par an.

Le Président de la République reconnaissait lui-même en 2019 : « *Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ça serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays* ».

Une contestation et une opposition majoritaire de la population a déclenché des réactions immédiates des organisations syndicales unanimement solidaires conduisant à des mouvements de grèves et de manifestations sur tout le territoire.

Dès le 19 janvier la mobilisation massive a lancé un mouvement qui réclame l'abandon de cette réforme libérale et qui réclame une retraite à 60 ans pour toutes et tous.

Considérant que la réforme des retraites va particulièrement toucher les plus pauvres et constitue même une inégalité devant la mort puisqu'à l'âge de 64 ans, 29% des hommes les plus pauvres sont déjà morts contre 6% des plus riches.

Considérant que la réforme des retraites ne répond à aucune urgence économique d'équilibre des Caisses de Retraite, le système tendant à s'équilibrer de lui-même à horizon 2070.

Considérant que ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt, entre 18 et 20 ans, seront aussi les plus pénalisés, puisqu'ils devront cotiser 44 ans pour pouvoir partir à taux plein.

Considérant que le régime des retraites pourrait être financé par d'autres sources de financement comme une remise en cause des baisses d'impôts sur les grandes entreprises ou une taxe de 2 % sur la fortune des 42 milliardaires français, soit 12 milliards d'euros annuels, comme le préconise Oxfam.

Considérant qu'il est injuste de changer les règles en cours de route en repoussant tous les 4 ans l'âge de la retraite.

Considérant que le temps libre n'appartient pas au gouvernement.

Le Conseil municipal s'oppose fermement à la réforme des retraites du Gouvernement et réclame le droit à une retraite digne, juste et méritée.

Le Conseil municipal soutient de toutes ses forces la lutte engagée et s'inscrit dans la mobilisation.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023